



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 novembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 9185<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 7 novembre 2022, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 novembre 2022, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 9185<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M<sup>me</sup> Pobee.

Les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Pobee et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

